



Chaque geste **compte.**

COLLECTE DES BACS À ORDURES EN 2022

En 2022, un seul bac à ordures sera collecté par unité d'occupation (par logement).

Dans le cas où vos pratiques de tri feraient en sorte que ce bac ne soit pas suffisant, il sera possible de se procurer un second bac pour 90 \$. Selon les disponibilités, il sera aussi possible d'acheter un bac usagé pour la moitié du prix. Par la suite, un frais annuel sera applicable pour la collecte de ce bac.

Pour 2022, ce frais sera de 35 \$ et devra être payé avant toute collecte de bacs supplémentaires. Ce montant ne sera pas ajouté à votre compte de taxes, vous devrez donc passer à nos bureaux pour défrayer ces frais et enregistrer votre bac supplémentaire.

Tous les bacs collectés devront être à l'effigie de la Ville. Si vous disposez déjà d'un bac supplémentaire arborant le logo de Prévost, vous pourrez l'utiliser seulement s'il est inscrit à nos registres et que les frais de 35 \$ associés à sa collecte sont payés.

Les bacs supplémentaires non enregistrés ne seront pas ramassés à compter du 1^{er} janvier de même que tout bac vert n'arborant pas le logo de la Ville.

- Une résidence intergénérationnelle est considérée et taxée comme une seule unité d'occupation donc, dans ce cas, un seul bac pourra être utilisé. Pour connaître le nombre d'unités d'occupation de votre bâtiment, référez-vous à votre compte de taxes. Le nombre de fois où vous payez la tarification « Compensation-Matières résiduelles » vous indique le nombre d'unités incluses à votre bâtiment.
- Si vous disposez actuellement de plus de bacs à l'effigie de Prévost que votre nombre de logements, mais qu'un seul vous suffit, nous vous proposons de racheter celui ou ceux en trop au coût de 30 \$, et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2022. Communiquez avec nous et nous passerons le ramasser.
- Si vous possédez des bacs sans logo de Prévost et désirez vous en départir, communiquez avec nous, nous passerons le ramasser et il sera réutilisé ou recyclé.
- Si vous habitez un édifice à logements ou à condominiums, vous avez droit à un bac à ordures par unités. Si vous disposez actuellement de moins de bacs que ce nombre, aucun frais ne sera chargé pour obtenir ou pour collecter des bacs supplémentaires jusqu'à un maximum correspondant au nombre de logements.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps obtenir un bac brun ou un bac bleu supplémentaire gratuitement pour aider votre gestion des matières. Toutefois, si ceux-ci étaient utilisés pour disposer de vos ordures en trop, ils ne seront pas ramassés et des constats d'infractions pourraient être émis tel que le prévoit notre réglementation.

Pour toute question, pour demander un bac, pour enregistrer un 2^e bac ou pour qu'un bac inutilisé soit ramassé, communiquez avec nous au collectes@ville.prevast.qc.ca.



JOURNÉE grand ménage

7 AOÛT ET 2 OCTOBRE

Frais applicables
Site voisin de l'écocentre
Détails en ligne

ALERTE COLLECTE D'ORDURES



Difficile de se rappeler de la journée de collecte des ordures maintenant que celle-ci est aux trois semaines? La solution est simple! Inscrivez-vous à notre système d'alerte par texto et/ou courriel. Vous recevrez un rappel, vers 16 h, la veille de chaque journée de collecte de bac vert dans votre secteur. Inscription au collectes@ville.prevast.qc.ca

